COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

Du 5 juillet 2012 n° **16** page 1/2

Rapporteur: Madame Maryse LAVRARD

<u>OBJET</u>: Demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales pour la réhabilitation de la salle polyvalente de la Maison Pour Tous (MPT)

Mesdames, Messieurs,

La commune de Châtellerault entame en 2012 un programme de réhabilitation destiné à l'amélioration des bâtiments accueillant les maisons de quartier pour assurer un meilleur confort et une plus grande sécurité. Parmi ces opérations, la salle polyvalente, confiée en gestion à la MPT, va bénéficier d'un programme de travaux à partir de septembre 2012, pour une durée estimée à deux mois.

Le bâtiment qui héberge la salle polyvalente, existe depuis 1984. Il présente donc des signes de vétusté liés à son ancienneté auxquels s'ajoute une présence d'amiante dans les sols, diagnostiquée en 2010. L'ensemble de ces éléments a conduit la commune de Châtellerault à programmer des travaux de réhabilitation de la salle polyvalente (arrière cuisine et cuisine comprises) et de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) situé dans le même bâtiment.

La salle polyvalente accueille en semaine et le week-end des activités conviviales destinées à un public familial, proposées par des associations ou par le centre social. L'ALSH y tient également ses activités.

Les travaux consistent :

- au changement des sols (ALSH, salle polyvalente, cuisine et ancienne cantine),
- à la fourniture et la pose d'un nouveau comptoir.
- à la peinture des boiseries intérieures et extérieures existantes (cuisine, ALSH, salle polyvalente)
 - à la pose de revêtement mural (salle 1 de l'ALSH, cuisine et arrière cuisine)

Le coût total des travaux s'élève à 34 742, 80 € HT (41 552 € TTC, mission SPS -Sécurité Protection de la Santé-1184€)

La CAF de la Vienne au titre des subventions d'équipement peut cofinancer ce type de travaux à hauteur de 50% de la dépense éligible hors taxes.

Plan de financement :

Dépenses		Recettes	
Revêtement de sol	20 441, 04 € HT	Commune	24 181 €
Plomberie	2 774, 17 €HT	CAF	17 371 €
Menuiserie intérieure	5712, 59 € HT		
Peinture	5 815 € HT		
TOTAL	34 742, 80 € HT 41 552 € TTC		41 552 €

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

Du 5 juillet 2012 n° **16** page 2/2

* * * * *

CONSIDERANT que la salle polyvalente de la Maison Pour Tous intégrant l'ALSH présente des signes de vétusté impliquant une réhabilitation de l'espace,

CONSIDERANT la nature des activités qui s'y déroule et la fréquentation intensive du lieu,

CONSIDERANT qu'il est possible d'obtenir une subvention pour ce projet de la part de la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne,

Le conseil municipal ayant délibéré :

- de solliciter une subvention de 17 371 € auprès de la CAF de la Vienne pour la réhabilitation de la salle polyvalente de la MPT,
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire Par le maire de la commune de Châtellerault Transmis à la sous préfecture, le 09/07/12 N° 5047 Publié au siège de la Mairie, le 10/07/12 Pour ampliation, Pour le maire et par délégation, La responsable du service juridique Emmanuelle ADAM